

## CONVENTION CONSTITUTIVE

# GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC GÉO VENDÉE

Approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Géo Vendée »

La présente convention constitue le texte fondateur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) issu de la transformation de l'association Géo Vendée en Groupement d'Intérêt Public.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) régit par :

- Le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiée ;
- Le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public modifié ;
- L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 ;
- La présente convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public.

**Il est constitué entre l'ensemble des membres dont la liste est annexée dans cette présente convention.**

I- PREAMBULE.....	4
II- DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	6
ARTICLE 1 - Forme et dénomination.....	6
ARTICLE 2 - Objet et champ territorial .....	6
ARTICLE 3 - Siège .....	7
ARTICLE 4 - Durée.....	8
ARTICLE 5 - Membres et partenaires associés du Groupement.....	8
5.1. Les membres du Groupement .....	8
5.2. Les partenaires associés du GIP .....	8
ARTICLE 6 - Adhésion, retrait, exclusion.....	9
6.1. Adhésion .....	9
6.2. Retrait .....	9
6.3. Exclusion .....	10
III- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES .....	11
ARTICLE 7 - Capital.....	11
ARTICLE 8 - Droits et obligations .....	11
8.1. Droits .....	11
8.2. Devoirs et obligations .....	11
ARTICLE 9 - Obligations statutaires – Règles de responsabilité des membres entre eux et à l’égard des tiers .....	11
ARTICLE 10 - Ressources du Groupement .....	12
ARTICLE 11 - Personnel.....	12
ARTICLE 12 - Propriété des équipements, des logiciels et des locaux.....	12
ARTICLE 13 - Gestion et tenue des comptes.....	13
ARTICLE 14 - Budget .....	13
ARTICLE 15 - Contributions annuelles des membres aux charges du Groupement.....	13
15.1. Contributions aux charges du groupement .....	13
15.2. Contributions annuelles d’accès aux services.....	14
ARTICLE 16 - Contrôle des comptes.....	14
ARTICLE 17 - Cadre juridique des achats .....	14
IV- ORGANISATION ET ADMINISTRATION .....	15
ARTICLE 18 - Organes .....	15
ARTICLE 19 - Assemblée générale .....	15
19.1. Composition.....	15
19.2. Attributions de l’Assemblée Générale .....	16

19.3. Réunions de l'Assemblée Générale .....	16
19.4. Quorum.....	17
ARTICLE 20 - Président et Vice-Présidents .....	17
ARTICLE 21 - Conseil d'administration.....	18
21.1. Composition.....	18
21.2. Compétences du Conseil d'Administration .....	19
21.3. Réunions et délibérations.....	19
21.4. Quorum.....	19
ARTICLE 22 - Directeur du Groupement.....	19
22.1. Nomination .....	19
22.2. Attributions .....	20
ARTICLE 23 - Autres instances .....	20
V- DISSOLUTION DU GROUPEMENT .....	21
ARTICLE 24 - Dissolution.....	21
ARTICLE 25 - Liquidation.....	21
ARTICLE 26 - Dévolution des actifs .....	21
VI- DISPOSITIONS DIVERSES .....	22
ARTICLE 27 - Règlements intérieurs .....	22
ARTICLE 28 - Règlement financier .....	22
ARTICLE 29 - Modification de la convention.....	22
ARTICLE 30 - Litiges.....	22
ARTICLE 31 - Condition suspensive.....	23
ANNEXES.....	24

## I- PREAMBULE

Pendant plusieurs années, jusqu'en 2005, le service Système d'Information Géographique (SIG) de la Maison des Communes a expérimenté la numérisation du Cadastre (PCI Vecteur). Cette expérimentation conduite en collaboration avec les services de la DGFIP, sur quelques communes de la Vendée, a conduit au programme de numérisation départementale du cadastre (PCI Vecteur) dénommé programme VIRGIL.

Le programme VIRGIL en partie financé par les collectivités et l'Etat s'est terminé en 2005.

En 2006, disposant de ce nouveau référentiel géonumérique départemental, l'AMPCV, Le Sydev et Vendée Eau ont décidé de créer l'association Géo Vendée. Géo Vendée a été créée pour structurer une base de données départementale autour de l'information géographique. Géo Vendée visait alors à former les acteurs du domaine et à diffuser efficacement des données géographiques, afin de mieux appréhender et gérer les problématiques territoriales.

En 2013, Géo Vendée est missionnée, par ses membres fondateurs, pour conduire le programme départemental « Plan de Corps de Rue Simplifié » dit PCRS. Le PCRS est la réponse technique à la réforme « anti-endommagement des réseaux » du 15 février 2012, relative à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Ce programme PCRS permet, aujourd'hui, à la Vendée de disposer d'un peu plus de 8000 kilomètres de plan topographique de voiries urbaines, dit PCRS Vecteur et d'une photo aérienne de couverture départementale, dit PCRS Image. Ces deux PCRS sont conformes aux spécifications du Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG).

A partir de 2017, Géo Vendée a renforcé ses actions au service de la transformation numérique du territoire en développant des outils techniques innovants de gestion de données dont La Base Adresse Locale Vendée ou encore ceux développés pour construire les Schémas de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI) du territoire.

En 2022, Géo Vendée franchit une nouvelle étape en élaborant le programme « Jumeau Numérique de la Vendée ». Ce programme ambitieux est possible grâce à la réutilisation des données du PCRS Image et par l'exploitation d'une plateforme d'Intelligence Artificielle frugale. Dans le même temps Géo Vendée a rejoint le projet collectif « Vendée Territoire Connecté », lancé par le GIP Vendée Numérique, le Département de la Vendée, les syndicats SYDEV, Vendée Eau, Trivalis et e-Collectivités. Ce projet, dont le premier comité de pilotage s'est tenu le 15 septembre 2022 avec plusieurs EPCI, vise à faire de la Vendée un territoire résolvant les problématiques publiques grâce au numérique, en s'appuyant sur des partenariats locaux et en mobilisant diverses parties prenantes. L'objectif ultime est de favoriser un développement économique durable et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce projet d'intérêt général pour le territoire départemental a pour finalité de déployer, via le numérique, des outils, des bonnes pratiques et des réflexions visant à faciliter l'application et le pilotage des politiques et services publics locaux. Il s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'efficacité des services publics dans des domaines clés tels que l'e-administration, l'eau, l'énergie, les déchets, l'urbanisme, la sécurité, le patrimoine, les transports et le cadre de vie.

La première concrétisation de ce projet collectif a été une réponse coordonnée à l'appel à projets national « Territoires Intelligents et Durables », autour du développement d'un réseau d'objets connectés et du jumeau numérique. Ce projet doit permettre de développer un réseau d'objets connectés et le jumeau numérique, offrant aux collectivités vendéennes des outils mutualisés et des infrastructures performantes pour améliorer leur gestion et leur prise de décision, grâce à l'exploitation des données.

Face à ces enjeux et à la réussite des actions menées jusqu'à présent, il est apparu nécessaire de renforcer l'action de l'association Géo Vendée afin de lui permettre de porter stratégiquement les nouveaux projets géo-numériques et de gestion de données à l'échelle départementale.

Le statut actuel de l'association Géo Vendée présente des limites au titre, plus particulièrement de la gouvernance et l'agilité de fonctionnement :

- La forme associative de Géo Vendée ne permet pas toujours de pouvoir candidater, en propre, aux Appels à Projets d'Etat ;
- Les membres publics de Géo Vendée ne peuvent prétendre à bénéficier des spécificités du In House.

Pour atteindre les objectifs et lever les freins précités, il apparait que la transformation de l'association Géo Vendée en Groupement d'Intérêt Public (GIP), comme le permet l'article 101 de la loi n° 2011 - 525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, composé exclusivement de personnes morales de droit public, constitue une solution structurelle adaptée :

- Le Département de la Vendée peut y adhérer et le GIP développer davantage d'appétence vis-à-vis de certains acteurs publics ;
- Le GIP peut candidater aux appels à projets d'Etat ;
- Les membres publics peuvent faire appel aux services du GIP, sans mise en concurrence, conformément aux principes du « *in house* » (article L 2511-1 du Code de la commande publique), dès lors que les membres exercent conjointement un « contrôle analogue » à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Cela étant exposé, il a été convenu entre les membres du groupement ce qui suit.

## II- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1 - Forme et dénomination

L'association GéoVendée est transformée en groupement d'intérêt public (GIP).

La dénomination du Groupement d'Intérêt Public (GIP) est :

**« GIP Géo Vendée »**

ci-après désigné « le Groupement »

Sont membres du Groupement, à la date d'effet de cette transformation, l'ensemble des personnes morales de droit public initialement membres de l'association qui ont délibéré favorablement à cette fin et sont signataires de la présente convention.

Les personnes de droit privé initialement membres de l'association qui ont pris une décision favorable à cette fin deviennent de plein droit des partenaires associés du GIP au sens de l'article 5.2 de la présente convention. Les autres morales de droit privé antérieurement membres de l'association ne sont ni membres ni partenaires associés du Groupement.

Le changement de statut juridique de l'association n'entraînant pas la création d'une nouvelle personne morale, le Groupement reste propriétaire de l'ensemble des biens, bénéficiaire de l'ensemble des droits et tenu de l'ensemble des obligations de l'association, notamment dans le cadre des contrats en cours. Le personnel de l'association reste le personnel du Groupement.

### ARTICLE 2 - Objet et champ territorial

Le Groupement a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres, étant précisé que le Groupement n'intervient pas dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Les membres du Groupement exercent ensemble au sein du Groupement des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice, dans les domaines suivants :

- l'accompagnement à la transition numérique ;
- la coordination d'une stratégie territoriale en matière de géonumérique et de gestion de la donnée ;
- la fourniture de solutions et de services géonumériques et de gestion de la donnée ;
- la coordination de l'animation et de la promotion en matière de géonumérique et de gestion de la donnée ;
- d'une façon générale, toute action relevant du secteur du géonumérique et de la gestion de la donnée, hormis dans le domaine de l'e-administration ou de la réalisation et de la gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

Le Groupement intervient dans ces domaines en développant des missions et activités notamment dans les matières suivantes :

- Le renforcement de la cohésion territoriale sur la thématique du géonumérique et de la gestion de la donnée ;
- Le développement et la prestation de services géonumériques et de gestion de la donnée, en particulier par :
  - L'enrichissement des référentiels géonumériques et de base de données thématiques métiers et leur adaptation aux besoins spécifiques des membres du groupement ;
  - La production de données ;
  - La constitution d'une banque de données vendéennes ;
  - La diffusion, totale ou partielle, de ces données auprès des membres du Groupement, de manière gratuite ou payante selon le cas ;
  - La mise en œuvre d'actions d'animation, de promotion, de formation et d'information des membres du Groupement, en matière de géonumériques, de gestion de la donnée et d'utilisation des outils ;
  - La réalisation de prestations d'assistance, de maintenance et de supports ;
  - La fourniture de solutions techniques et de conseils en géonumériques et gestion de la donnée mutualisées ;
  - La mise en œuvre de développements applicatif ;
- En tant qu'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) déclarée compétente en matière de plan corps de rue simplifié (PCRS), la production, le maintien en condition opérationnel et la diffusion du PCRS sur l'ensemble du département de la Vendée ;
- Une politique et des opérations de recherche et développement en matière de géonumérique et de gestion de la donnée ;
- D'une manière générale, toute action concernant l'écosystème géonumérique et la gestion de la donnée géonumérique des membres et nécessitant le développement de nouveaux services, hormis dans les autres domaines de l'e-administration et en matière de réalisation et de gestion d'infrastructures de réseaux de communication électronique.

De manière plus générale, le Groupement pourra accomplir au profit de ses membres toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

À titre accessoire, le Groupement pourra également intervenir auprès des partenaires associés et/ou des tiers qui le sollicitent.

Le champ territorial d'intervention du Groupement est le territoire départemental de la Vendée.

### ARTICLE 3 - Siège

Le siège du Groupement est fixé à :

Maison des Communes  
65 rue Kepler  
85000 LA ROCHE SUR YON

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale. Un avenant à la présente convention entérinera cette modification.

## ARTICLE 4 - Durée

Le Groupement est constitué pour une durée indéterminée.

Il est créé à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant approbation de la présente convention constitutive du Groupement susmentionné.

## ARTICLE 5 - Membres et partenaires associés du Groupement

### 5.1. Les membres du Groupement

Le Groupement est composé des personnes morales de droit public ayant toutes leur siège en Vendée.

Les membres sont répartis selon les quatre collèges suivants :

- Collège des membres fondateurs :
  - Le Département de la Vendée ;
  - Le GIP Vendée Numérique ;
  - Le SYDEV ;
  - Vendée Eau ;
  - Trivalis.
- Collège des EPCI ;
- Collège des communes ;
- Collège des autres organismes publics.

### 5.2. Les partenaires associés du GIP

Peuvent être nommés « partenaires associés » par l'Assemblée Générale, les personnes morales de droit public ou de droit privé, non-membres du Groupement et dont les activités sont concordantes avec l'objet du Groupement et qui en expriment la demande auprès du Groupement.

Les partenaires associés se réunissent en tant que de besoin sur convocation du président du Groupement.

Les partenaires associés peuvent assister, avec voix consultative uniquement, sur invitation du Président, aux séances de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, en fonction de leur compétence et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration.

Lorsqu'ils sont invités à participer aux réunions de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, l'avis des partenaires associés invités et présents à ces réunions est sollicité avant le vote des décisions à l'ordre du jour. Les partenaires associés n'ont pas voix délibérative au vote des décisions de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration.

Tout partenaire associé peut demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, en en formulant la demande par écrit au Président au moins quinze jours avant la réunion.

Les partenaires associés peuvent être associés à des projets, travaux spécifiques et/ou à des groupes de travail initiés par le Groupement, à l'invitation de ce dernier.

## ARTICLE 6 - Adhésion, retrait, exclusion

### 6.1. Adhésion

Au cours de son existence, le Groupement peut accepter de nouveaux membres dits adhérents, par décision de l'Assemblée Générale.

Toute personne morale de droit public, dont le siège est en Vendée et dont l'action et l'objet statutaire correspondent à l'objet du Groupement ou facilite sa réalisation, peut demander à être membre du groupement.

La demande d'adhésion est formulée par écrit dans le cadre d'un bulletin d'adhésion signé par le représentant de l'organisme demandeur dûment habilité à cet effet, accompagnée de la délibération de l'organe délibérant de la personne morale de droit public. Ce bulletin est présenté à l'Assemblée Générale du groupement qui apprécie la recevabilité de la candidature, et décide d'accepter ou de refuser l'adhésion à l'unanimité.

Si l'adhésion est admise, l'Assemblée Générale précise le collège auquel le nouveau membre est rattaché.

Le refus d'adhésion n'a pas à être motivé.

Le nouveau membre déclare, par le bulletin d'adhésion avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à en respecter toutes les dispositions. La liste des membres adhérents est annexée à la convention avec la date de la décision de l'autorité compétente pour l'approbation de la convention constitutive du groupement.

Chaque nouveau membre :

- N'entre en jouissance de ses droits qu'à compter de la publication de l'arrêté portant approbation de l'avenant à la présente convention constitutive actant son adhésion ;
- Est réputé adhérer à toutes les décisions, opposables aux membres, déjà prises par les instances du groupement.

### 6.2. Retrait

Tout membre a la possibilité de se retirer du Groupement, à l'expiration d'un exercice budgétaire, à condition :

- D'avoir notifié préalablement son intention par un écrit adressé avec accusé de réception au Président du Groupement et ce, au plus tard trois mois avant la fin de l'exercice en cours, soit au plus tard le 30 septembre de l'année ;
- D'avoir acquitté ses contributions financières relatives aux exercices précédents et celui en cours ;
- D'avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale sur les modalités, notamment financières, de ce retrait.

Le Président informe l'Assemblée Générale de cette demande de retrait lors de la séance suivant la notification de l'intention du membre de se retirer du Groupement. L'Assemblée Générale détermine les modalités du retrait par décision prise à la majorité qualifiée conformément à l'article 19.3 de la convention, sans que le membre sollicitant le retrait puisse participer au vote.

Le retrait entraîne la fin des accès aux services fournis par le Groupement, à la date du retrait déterminée par l'Assemblée Générale.

Un avenant à la convention constitutive formalisera ce retrait, qui entrera en vigueur conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La liste à jour des membres est annexée à la convention avec la date de délibération du retrait pour le membre qui s'est retiré du Groupement.

Le membre se retirant du Groupement devra assumer les éventuels frais liés à son retrait, y compris ceux liés à toute production déjà approuvée par le Groupement au moment de la notification de son intention de retrait et à laquelle il s'était engagé à contribuer financièrement. Dans ce dernier cas, le membre ne sera libéré de ses obligations vis-à-vis du Groupement qu'au moment du complet paiement de sa contribution à la production ou aux productions en cause.

### 6.3. Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision motivée de l'Assemblée Générale, prise à l'unanimité, en cas d'inexécution de ses obligations, de faute grave, ou lorsqu'il cesse de remplir les conditions requises. Le membre concerné ne prend pas part au vote et sa ou ses voix ne seront pas décomptées pour calculer le quorum.

L'exclusion entraîne la fin des accès aux services fournis par le Groupement, à la date de l'exclusion.

Le Directeur du Groupement adresse une mise en demeure au membre concerné afin de lui indiquer le motif pour lequel l'exclusion est envisagée et l'inviter à présenter des observations écrites. Le ou Les représentants du membre concerné sont entendus par le Conseil d'Administration.

Les dispositions financières prévues en cas de retrait s'appliquent également en cas d'exclusion. Un avenant à la convention constitutive formalise cette exclusion et entrera en vigueur conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les modalités, notamment financières, de cette exclusion doivent avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale, par décision prise à la majorité qualifiée, après exclusion du membre concerné.

La liste à jour des membres est annexée à la convention avec la date de délibération de l'exclusion du Groupement Géo Vendée.

### III- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

#### ARTICLE 7 - Capital

Le Groupement est constitué sans capital.

#### ARTICLE 8 - Droits et obligations

##### 8.1. Droits

L'adhésion, en qualité de membre, au Groupement permet à chaque membre :

- De participer à la gouvernance du Groupement ;
- De bénéficier des services et prestations mises en place dans le cadre du groupement.

##### 8.2. Devoirs et obligations

Les membres du Groupement s'engagent à :

- Participer effectivement et activement au développement de l'activité du Groupement en facilitant l'accès à l'information dont ils disposent dans le domaine correspondant à l'objet de celui-ci ;
- Utiliser le Groupement comme l'outil privilégié de mise en œuvre de leurs politiques de développement de services (usages) géonumériques et de gestion de la donnée sur leurs territoires et d'amélioration de l'accès au service public, dans les champs de compétences du Groupement ;
- Utiliser le Groupement comme cadre de coopération pour la mise en œuvre des projets partagés et définis en commun ;
- Informer le Groupement de toute modification de leur représentation ou des informations les concernant et figurant dans la présente convention ;
- Respecter la présente convention, acquitter les contributions financières prévues par la présente convention et participer diligemment au fonctionnement du Groupement.

Les nouveaux membres adhérant en cours d'exécution de la convention s'obligent à respecter la convention constitutive ainsi que ses avenants éventuels.

#### ARTICLE 9 - Obligations statutaires – Règles de responsabilité des membres entre eux et à l'égard des tiers

Dans les rapports entre eux et avec les tiers, les membres sont tenus aux obligations du Groupement à proportion de leurs contributions aux charges de celui -ci, conformément aux articles 108 et 99-6° de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit.

Le nouveau membre n'est tenu que des dettes échues à compter de son admission, au prorata de sa contribution aux charges du Groupement. En cas de retrait ou d'exclusion, un membre est responsable des dettes du Groupement, échues à la date à du retrait ou de l'exclusion, à raison de ses contributions statutaires aux charges du Groupement.

Dans les rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires.

Chacun des membres s'interdit de diffuser à des tiers les informations qui auront été désignées comme confidentielles par le Groupement sous réserve des obligations résultant du code des relations entre le public et l'administration en matière de communication de documents administratifs.

## ARTICLE 10 - Ressources du Groupement

Les ressources du Groupement comprennent :

- Les contributions financières des membres ;
- Les apports financiers, en nature ou en industrie de ses membres, y compris la mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux, d'équipements ;
- Les subventions et aides accordées par des membres ou par des tiers ;
- Les produits des biens propres ou mis à la disposition de ses membres, la rémunération des prestations facturées à ses membres ou à des tiers, et les produits de la propriété intellectuelle ;
- Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- Les dons et legs ;
- Toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements.

## ARTICLE 11 - Personnel

Le personnel du Groupement est en principe mis à sa disposition par ses membres.

Des agents relevant d'une personne morale de droit public peuvent travailler au sein du Groupement dans le cadre d'une mise à disposition, d'un détachement ou encore à la suite d'une disponibilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont applicables.

Le Groupement peut recruter du personnel en propre. Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont fixées par l'Assemblée Générale. Un état permanent de l'ensemble des effectifs et des recrutements composés par le Directeur du Groupement est soumis annuellement à l'Assemblée Générale. Le personnel propre est placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Directeur du Groupement.

Sous réserve des dispositions relatives à la mise à disposition prévues par le statut général de la fonction publique et compte tenu de la nature industrielle et commerciale de l'activité du Groupement, les personnels du Groupement ainsi que son Directeur sont soumis au Code du travail, conformément à l'article 109 alinéa 2 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et de l'amélioration de la qualité du droit.

## ARTICLE 12 - Propriété des équipements, des logiciels et des locaux

Sous réserve des conditions contractuelles dans lesquelles d'éventuels équipements seraient acquis ou développés par le Groupement ou les membres du Groupement :

- Les biens matériels ou immatériels, acquis, reçus en don, ou développés en commun par les membres dans le cadre des activités du Groupement appartiennent au Groupement, quel

qu'en soit la nature ou le degré d'avancement. En cas de dissolution du Groupement, ils sont dévolus conformément aux dispositions décidées par l'Assemblée Générale ;

- En cas de retrait ou d'exclusion d'un membre, ce dernier ne dispose d'aucun droit de propriété sur les biens du Groupement ;
- Les biens mis à disposition du Groupement par les membres ou par d'autres personnes demeurent leur propriété. En cas de dissolution du Groupement, ils sont remis à leur disposition.

## ARTICLE 13 - Gestion et tenue des comptes

Compte tenu de la composition du Groupement et des activités poursuivies, la comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles du droit privé.

Le Groupement ne donne pas lieu à partage de bénéfices. Les excédents annuels de la gestion ne peuvent qu'être utilisés à des fins correspondant à l'objet du Groupement ou mis en réserve.

La tenue des comptes peut être confiée à un expert-comptable.

La tenue des comptes est certifiée par un Commissaire Aux Comptes (CAC) dans les conditions légales.

## ARTICLE 14 - Budget

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et se finit le 31 décembre de la même année, excepté les années de création et de dissolution du Groupement.

Le Directeur du Groupement établit chaque année, le projet de budget indiquant l'ensemble des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et/ou d'investissements.

Un règlement financier précise, dans le respect de la réglementation budgétaire applicable, les règles budgétaires et financières du Groupement.

## ARTICLE 15 - Contributions annuelles des membres aux charges du Groupement

### 15.1. Contributions aux charges du groupement

Le montant global des contributions des membres est déterminé chaque année dans le cadre du vote du budget du Groupement. Il tient compte des autres ressources du Groupement.

Ces contributions peuvent être réglées :

- Soit par un paiement en numéraire ;
- Soit en nature par la mise à disposition sans contrepartie de personnels, de locaux, de matériels et/ou prestations de services. Ces contributions non-financières font l'objet d'une évaluation qui est établie, pour chaque exercice budgétaire, d'un commun accord, par le Directeur et le membre concerné et validée par l'Assemblée Générale.

Tous les membres contribuent au fonctionnement du groupement par le versement d'une contribution d'adhésion annuelle, dont le barème est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant de cette

contribution peut être différent selon les membres et les collèges, nonobstant une clé de calcul identique.

Les membres du collège des membres fondateurs contribuent en tant que de besoin au fonctionnement du Groupement par le versement d'une contribution de solidarité et de fonctionnement annuelle, qui complète leur contribution d'adhésion. Le montant global de cette contribution de solidarité est déterminé par l'Assemblée Générale dans le cadre du vote du budget. Le montant de cette contribution de solidarité et de fonctionnement annuelle est réparti de la manière suivante entre les membres du collège des membres fondateurs :

- GIP Vendée Numérique : 20%
- Département de la Vendée : 20%
- SYDEV : 20%
- Trivalis : 20%
- Vendée Eau : 20%

Les subventions d'investissement qu'un membre peut verser, le cas échéant, au Groupement ne sont pas regardées comme des contributions statutaires.

Pour la mise en place de projets particuliers entre le Groupement et un ou plusieurs de ses membres, répondant à un besoin particulier du ou des membres des conventions particulières spécifiques sont conclues entre les parties concernées. Les sommes versées par les membres dans le cadre de ces conventions viennent en complément de leurs contributions.

#### 15.2. Contributions annuelles d'accès aux services

Les membres du Groupement règlent leur participation au coût des services qui leurs sont fournis par le Groupement sur la base des tarifs déterminés chaque année par l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 16 - Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes est assuré par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants nommés pour une durée de six ans, dans les conditions légales.

Le Groupement est soumis au contrôle de la Cour des Comptes ou des Chambres Régionales des Comptes, dans les conditions prévues par le code des juridictions financières.

### ARTICLE 17 - Cadre juridique des achats

Les achats réalisés par le Groupement sont soumis aux règles prévues par le code de la commande publique.

## IV- ORGANISATION ET ADMINISTRATION

### ARTICLE 18 - Organes

Les organes du GIP Géo Vendée sont :

- L'Assemblée générale ;
- Le Conseil d'administration ;
- Le Président ;
- Les Vice-présidents ;
- Le Directeur du Groupement ;

### ARTICLE 19 - Assemblée générale

#### 19.1. Composition

Les membres du collège des membres fondateurs sont représentés au sein de l'Assemblée Générale de la manière suivante :

- Le Département de la Vendée : 2 représentants ;
- GIP Vendée Numérique : 2 représentants ;
- SYDEV : 2 représentants ;
- Trivalis : 2 représentants ;
- Vendée Eau : 2 représentants.

Chacun des membres des autres collèges du Groupement est représenté au sein de l'Assemblée Générale par un (1) représentant.

Les membres désignent également des suppléants en nombre égal à celui de leurs représentants.

Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat.

Chaque membre informe le Groupement, par courrier, de l'identité de son représentant et de son suppléant et des changements pouvant affecter sa représentation.

Si un représentant démissionne de son mandat, quitte l'organisation qu'il représente ou est empêché, il est remplacé par un suppléant jusqu'à la désignation d'un nouveau représentant titulaire.

Les représentants (titulaires ou suppléants) des membres exercent gratuitement leur fonction.

Les délibérations de l'Assemblée Générale font l'objet de procès-verbaux, qui sont signés par son Président et un Vice-président.

Les membres du collège des membres fondateurs disposent de deux (2) voix, chacune étant exprimée par un (1) représentant différent. Chaque membre des autres collèges dispose d'une voix portée par leur représentant.

## 19.2. Attributions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale prend toute décision relative à l'administration du Groupement, sous réserve des attributions dévolues à d'autres organes.

### *19.2.1 Délégations au conseil d'administration*

L'Assemblée Générale peut, dans les limites qu'elle définit, déléguer au Conseil d'Administration tout ou partie de ses attributions, sauf en ce qui concerne :

- Le vote du budget, l'approbation des comptes de chaque exercice et l'affectation des résultats ;
- La transformation du Groupement en une autre structure ;
- L'admission d'un nouveau membre au sein du Groupement, le retrait d'un membre, l'exclusion d'un membre, et d'une manière générale les modifications ou renouvellement de la convention constitutive ;
- La dissolution du Groupement, étant précisé que l'Assemblée Générale peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre des mesures nécessaires à liquidation du Groupement ainsi que la détermination et la mise en œuvre des modalités financières et administratives liées à l'exclusion et au retrait d'un membre du Groupement.

### *19.2.2 Délégation au Directeur*

L'Assemblée Générale peut, dans les limites qu'elle définit et à l'exception des attributions listées à l'article 19.2.1 ci-dessus, déléguer des attributions supplémentaires à celles définies à l'article 22.2 au Directeur du Groupement.

## 19.3. Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en cas d'empêchement par un Vice-Président désigné ou à défaut, par la personne désignée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est réunie au moins une fois par an sur convocation de son Président qui détermine l'ordre du jour. Chaque membre peut solliciter l'inscription de questions à l'ordre du jour.

Les conditions dans lesquelles les réunions de l'Assemblée Générale peuvent avoir lieu par visioconférence et/ou par audioconférence ainsi que les modalités du vote électronique sont définies par le règlement intérieur relatif au fonctionnement des instances du Groupement prévu à l'article 27.

La réunion de l'Assemblée Générale est de droit, si elle est demandée par au moins 1/4 des membres ou par un ou plusieurs membres détenant conjointement au moins 25% des droits statutaires.

Le Directeur du Groupement et le comptable assistent à titre consultatif aux réunions de l'Assemblée Générale.

Le Président peut inviter les partenaires associés du Groupement et toute autre personne physique ou représentant de personne morale à assister, avec voix consultative, aux réunions de l'Assemblée Générale, en fonction de leur compétence et de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est convoquée 5 jours francs au moins à l'avance. Ce délai est réduit à 3 jours en cas d'urgence. L'Assemblée Générale se prononce alors sur l'urgence. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix, toutefois :

- Dans les matières suivantes, les délibérations doivent être adoptées à l'unanimité des voix :
  - L'admission d'un nouveau membre au Groupement ;
  - La dissolution, qu'elle soit anticipée ou pas, du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation ;
  - Toute modification de la convention constitutive ;
  - L'exclusion d'un membre du Groupement ainsi que l'approbation des modalités financières et administratives de l'exclusion dudit membre.
- Lorsque les dispositions de la présente convention constitutive prévoient une adoption à la majorité qualifiée, cette majorité nécessite l'accord d'au-moins les deux tiers des voix.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les votes ont lieu à main levée ou, sur proposition du Président, à bulletin secret, ou par voie électronique suivant les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal de réunion et obligent tous les membres.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et un Vice-Président, et en cas d'absence de l'un d'entre eux, par un secrétaire désigné en début de séance.

#### 19.4. Quorum

L'Assemblée Générale délibère valablement si 25% des représentants sont présents ou représentés.

Chaque membre a droit à deux pouvoirs au maximum émanant d'autres membres du Groupement et appartenant au même collège.

Si la réunion ne peut se tenir valablement, les représentants des membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. La réunion de l'Assemblée Générale peut alors se tenir valablement sans condition de quorum.

## ARTICLE 20 - Président et Vice-Présidents

Le Président du groupement est élu par l'Assemblée Générale parmi les représentants titulaires des membres du collège des membres fondateurs au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par les membres (représentés par leurs représentants titulaires ou suppléants) présents ou représentés à l'Assemblée Générale pour la durée de son mandat au sein de l'instance compétente du membre du collège des membres fondateurs qu'il représente. Ce mandat est renouvelable.

Au premier tour, l'élection est remportée par le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages. À défaut, le candidat qui obtient la majorité relative au second tour est réputé remporter l'élection.

- Le Président :

- Préside l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration ;
- Convoque les réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et en fixe les ordres du jour ;
- Dirige les débats au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;
- Assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des instances qu'il préside et s'assure notamment de la mise en œuvre et de la bonne application des orientations définies par l'Assemblée Générale ;
- Est régulièrement informé par le Directeur des conditions de l'administration du Groupement et, notamment, des litiges.

L'Assemblée Générale élit un ou plusieurs Vice-Président(s) parmi les représentants titulaires des membres. En cas de pluralité ils devront tous être issus de collèges différents. L'élection est prévue dans les mêmes conditions que l'élection du Président. Un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau supplée le Président dans l'exercice de ses fonctions lorsque celui-ci est absent ou empêché.

## ARTICLE 21 - Conseil d'administration

### 21.1. Composition

Le Conseil d'Administration comporte **18 administrateurs**, issus de 4 collèges :

- Le collège des membres fondateurs, comporte 10 administrateurs, tous membres de droit du Conseil d'Administration, à savoir les 2 représentants à l'Assemblée Générale :
  - Du Département ;
  - Du GIP Vendée Numérique ;
  - Du SYDEV ;
  - De Trivalis ;
  - De Vendée Eau.
- Le collège des EPCI comprend trois administrateurs élus par et parmi les représentants d'EPCI membres au sein de l'Assemblée Générale.
- Le collège des communes comprend trois administrateurs élus par et parmi les représentants des communes membres au sein de l'Assemblée Générale.
- Le collège des autres organismes publics comprend deux administrateurs élus par et parmi les représentants des autres organismes publics membres au sein de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs représentants des 4 collèges ci-dessus sont désignés ou élus au Conseil d'Administration pour la durée de leurs mandats au sein des instances des membres concernés qu'ils représentent.

En cas d'empêchement prolongé d'un administrateur ou de la perte de la qualité en raison de laquelle la personne a été désignée administrateur, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir, dans les mêmes conditions que lors de l'installation du Conseil d'Administration.

Les fonctions d'administrateur du Groupement sont exercées gratuitement. Toutefois, le conseil d'administration peut allouer des indemnités pour des missions qu'il confie aux administrateurs.

Le Directeur du Groupement et le comptable assistant, sans prendre part au vote, aux réunions du Conseil d'Administration.

## 21.2. Compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est compétent dans les domaines dans lesquels il a reçu délégation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut donner des délégations au Directeur dans ces domaines.

## 21.3. Réunions et délibérations

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président, 5 jours francs au moins à l'avance. Ce délai peut être abrégé en cas d'urgence. Le Conseil d'Administration se prononce alors sur l'urgence.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Le Président peut inviter les partenaires associés du Groupement et toute autre personne physique ou représentant de personne morale à assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration, en fonction de leur compétence et de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins trois fois par an.

Chaque administrateur ne peut détenir qu'un seul pouvoir émanant d'un autre administrateur et appartenant au même collège.

Les votes ont lieu à main levée ou, si un administrateur le demande, à bulletin secret.

Tout administrateur doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil d'Administration pour les affaires qui le concernent personnellement ou pour lesquelles il a un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés du Président et du Secrétaire qui en délivrent, ensemble ou séparément, tout extrait ou copie.

## 21.4. Quorum

Le Conseil d'Administration délibère valablement si 2/3 des administrateurs sont présents ou représentés.

Si la réunion ne peut se tenir valablement, les administrateurs sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les délibérations sont alors valables sans condition de quorum.

## ARTICLE 22 - Directeur du Groupement

### 22.1. Nomination

Le Directeur du Groupement est nommé et révoqué par le Président. Le Président fixe la rémunération du Directeur.

## 22.2. Attributions

Le Directeur est en charge du fonctionnement général du Groupement, sous l'autorité de l'Assemblée Générale, ou du Conseil d'Administration dans les domaines dans lesquels ce dernier a reçu délégations de l'Assemblée Générale. Il est l'exécutif du Groupement.

Il prépare et exécute les décisions de l'Assemblée Générale et celles du Conseil d'Administration. À ce titre :

- Il prépare avec le Président, les séances de l'Assemblée Générale ;
- Il prépare annuellement, pour approbation par l'Assemblée Générale, le rapport sur la gestion financière et l'activité du Groupement ainsi que le programme d'activités ;
- Il prépare le budget annuel du Groupement pour discussion et approbation par l'Assemblée Générale ;
- Il veille aux équilibres budgétaires et financiers du Groupement ;
- Il exécute le budget et ordonnance les dépenses ;
- Il structure l'activité et le fonctionnement du Groupement ;
- Il propose les modalités de rémunération des personnels du Groupement y compris le concernant ;
- Il a autorité sur les personnels du Groupement ;
- Il nomme aux emplois du Groupement et signe les conventions et les contrats correspondants ;
- Il signe, tous les autres contrats et conventions, notamment ceux qui relèvent du droit de la commande publique ;
- Il signe les transactions ;
- Il représente le Groupement en justice et dans les actes de la vie civile. Il peut agir à titre conservatoire sous réserve d'en aviser immédiatement l'organe compétent.

Il assiste avec voix consultative aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur du Groupement engage le Groupement par tout acte entrant dans son objet.

Pour l'exercice de ses attributions Il peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Ces délégations sont écrites. Elles précisent leur étendue.

## ARTICLE 23 - Autres instances

Le Groupement assure l'animation du territoire autour des sujets liés à son objet. Il peut constituer des comités techniques, des groupes projets avec des experts des collectivités et d'autres structures de réflexion pour accompagner et préparer les orientations et propositions d'actions du Groupement. Il peut également constituer un organe ad hoc consultatif en charge, dans le cadre de la préparation des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration, de donner des avis techniques, juridiques et financiers motivés, afin d'alimenter la réflexion stratégique de ces organes, sans s'y substituer.

## V- DISSOLUTION DU GROUPEMENT

### ARTICLE 24 - Dissolution

Le Groupement est dissous par :

- Décision de l'Assemblée Générale ;
- Décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de l'objet.

Dans le premier cas, la dissolution ne peut intervenir qu'après information préalable de l'ensemble des membres du Groupement au plus tard deux mois avant la réunion de l'Assemblée Générale. La dissolution ne pourra intervenir que sur décision prise à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale.

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du Groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

### ARTICLE 25 - Liquidation

L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine les règles relatives à leur rémunération, l'étendue de leur mission et leurs pouvoirs, notamment en matière de réalisation de tout ou partie de l'actif aux fins d'apurement du passif.

Les attributions et l'étendue des pouvoirs du liquidateur sont fixées par l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 26 - Dévolution des actifs

Après paiement des dettes et, le cas échéant, reprise des apports, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale du Groupement.

Si les opérations de liquidation font apparaître une perte, celle-ci sera supportée par les membres à proportion de leur contribution aux charges du Groupement.

Dans l'hypothèse d'un actif net subsistant à la clôture de la liquidation, après apurement du passif, les biens correspondants sont dévolus par l'Assemblée Générale.

## VI- DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 27 - Règlements intérieurs

L'Assemblée Générale adopte et modifie en tant que de besoin des règlements intérieurs destinés à préciser et/ou à mettre en œuvre les dispositions de la présente convention constitutive. Elle adopte, dans un délai maximum de six mois après sa première réunion :

- Un règlement intérieur relatif au fonctionnement des instances du Groupement (Assemblée Générale, Conseil d'Administration...);
- Un règlement intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement des services du Groupement ainsi qu'à la gestion du personnel.

Ces règlements intérieurs sont mis à disposition des membres.

Les membres du Groupement s'obligent à respecter toutes les dispositions des règlements intérieurs du Groupement.

### ARTICLE 28 - Règlement financier

L'Assemblée Générale adopte et modifie en tant que de besoin un règlement financier du Groupement. Ce règlement est adopté dans un délai maximum de six mois après la première réunion de l'Assemblée générale.

Le règlement financier du Groupement est mis à disposition des membres.

Les membres du Groupement s'obligent à respecter toutes les dispositions de ce règlement financier.

### ARTICLE 29 - Modification de la convention

Les adhésions, les retraits et les exclusions sont régies par les dispositions de l'article 7 de la présente convention.

Pour les autres modifications de la convention constitutive, la proposition de modification de la présente convention est soumise à la décision de l'Assemblée Générale convoquée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi de ladite proposition. La délibération de l'Assemblée Générale est ensuite transmise pour accord aux membres du Groupement. L'adoption de la modification de la convention constitutive nécessite l'accord de l'ensemble des membres du Groupement qui devront eux-mêmes délibérer sur cette modification. L'avenant de la convention constitutive devra être signé par l'ensemble des membres et comprendre en annexe les délibérations des membres approuvant l'avenant. L'avenant de la convention constitutive entrera en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral l'approuvant.

### ARTICLE 30 - Litiges

Tout litige qui pourrait s'élever pendant la durée de vie du Groupement entre les membres du Groupement concernant l'exécution ou l'interprétation des clauses de la présente convention ou

durant sa liquidation, devra donner lieu à une tentative préalable de règlement amiable du litige, par écrit et à l'initiative de la partie la plus diligente, avant tout recours contentieux.

A défaut d'accord, le litige sera soumis au Tribunal administratif de Nantes, juridiction territorialement compétente.

### ARTICLE 31 - Condition suspensive

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative qui en assure la publicité conformément à l'article 100 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée et à l'article 4 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 26 Mai 2025

*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour Le Département de la Vendée**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*



Isabelle Rivière

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour le SYDEV

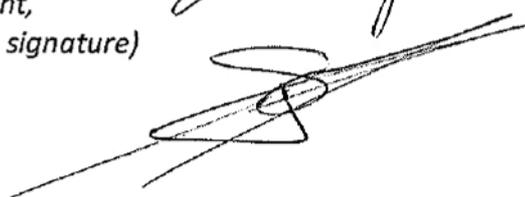
son représentant,  
(nom, prénom, signature)

FAVREAU Laurent  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Trivalis**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

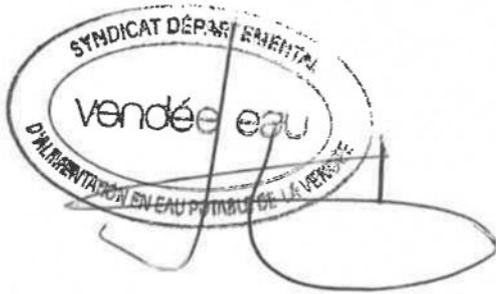
*Damien Fuster*  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Vendée Eau**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

N. Jean-François PEROCHÉAU  
2<sup>ème</sup> vice-président.

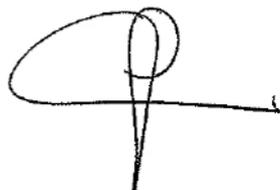


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Vendée Numérique**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

GUIMBRETIÈRE Philippe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'P' with a horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke extending downwards.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour La Roche sur Yon Agglomération**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

GUIBERT Manuel

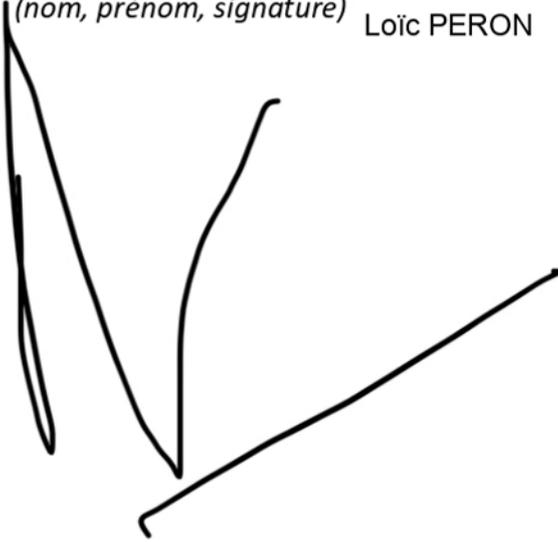
A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses the loop.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Les Sables d'Olonne Agglomération**

*son représentant,*

*(nom, prénom, signature)* Loïc PERON

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned to the left of the printed name 'Loïc PERON'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Yann THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Thomas', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Terres de Montaigu, communauté d'agglomération**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Damien GRASSET

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a loop at the end and a vertical stroke extending downwards from the center.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la **Communauté de Communes du Pays des Achards**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PERO CITEAU JEAN-PAUL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a large loop.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Challans Gois Communauté**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

HUVET Alexandre, Président

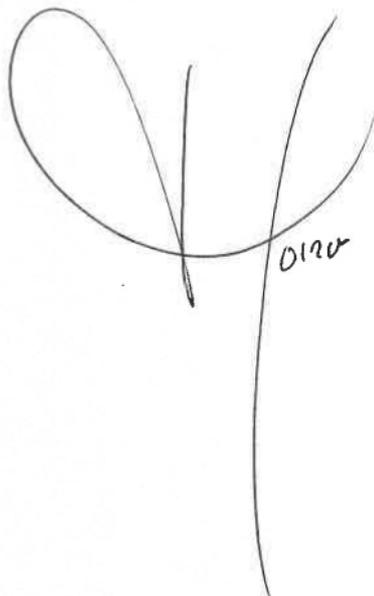
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alexandre Huvet', written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Chantonay**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Isabelle Marie



0120

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Josée Valentin  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Pageau d  
Siond

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pageau d Siond', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

son représentant  
(nom, prénom, signature)



François GAUTHIER .

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Mortagne**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Président,  
Guillaume JEAN



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes Océan Marais de Monts**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

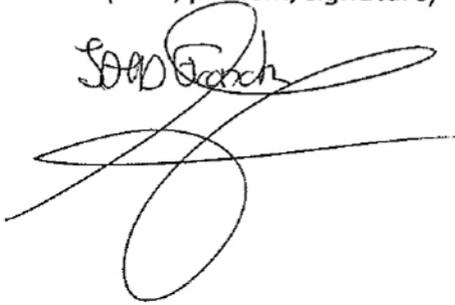
La Présidente de la  
Communauté de Communes  
Véronique LABINAY



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes Pays de Pouzauges**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Bouché', with a large, stylized flourish extending from the end of the signature.

*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts**

*son représentant,*

*(nom, prénom, signature)*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dallet', written over a large, stylized blue oval scribble.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

*Le Président*



*Nicolas VANNIER*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

BORDET BERNARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a loop.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Président,  
Maxence de RUGY



*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

MORINEAU Pascal

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'P' and 'M' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de L'Aiguillon-la Presqu'île

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

M. HUGER Laurent

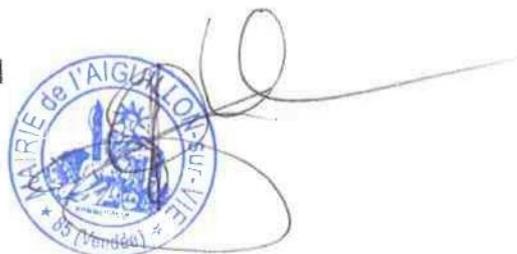
A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it from above, and a small vertical tick mark at the end of the horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Aiguillon Sur Vie**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Le Maire,  
André COQUELIN

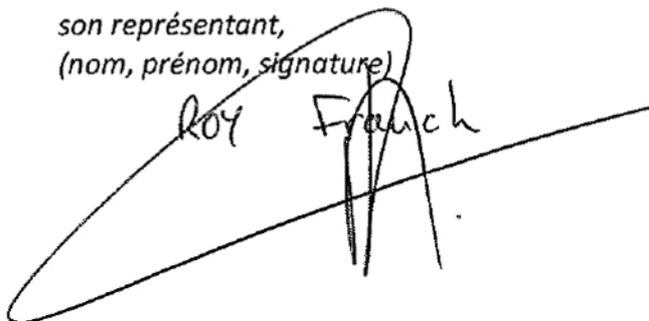


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Aizenay**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Roy Franck

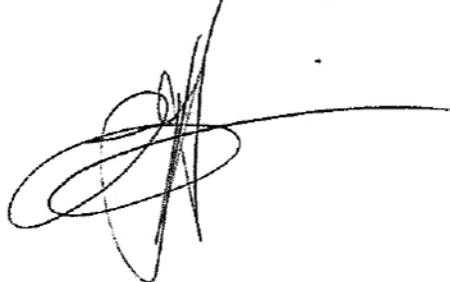
A handwritten signature in black ink, consisting of the name 'Roy Franck' written in a cursive style. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval shape.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Angles**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

RENOU Aurélie

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Antigny**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

*Yvon Gourmaud,*  
*Maire*



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Apremont**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

CHARRIERE Guéllé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a loop.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Aubigny Les Clouzeaux

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GOERET Jany  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Auchay sur Vendée

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Dominique GATINEAU

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'LA COMMUNE D'AUCHAY-SUR-VENDEE' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'DG'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Avrillé**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

 GAUDIN Guy  
Maire Adjoint.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Bazoges en Paillers

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PASQUIET Jean-Michel



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Bazoges en Pareds**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire, Christine LELOT**



*Christine LeLOT*

Fait à La Roche sur Yon, le 12 juin 2025

Pour la Commune de Beaufou

son représentant, *Le Maire,*  
(nom, prénom, signature)

*Mme Delphine HENRYFOUET*

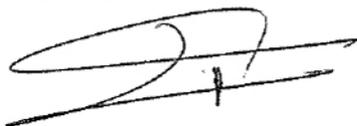


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Beaulieu sous la Roche

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

DRAPPIER Claude

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD' with a horizontal line through it, positioned below the printed name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Beaurepaire**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Gauthier Franck



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Beauvoir sur Mer

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ANDRÉ POKER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ANDRÉ POKER', written over the printed name. The signature is stylized with a long horizontal stroke and a loop at the end.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Bellevigny**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Fleury Félix  
Muller

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Benet

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Camille Fontaine



*(Handwritten signature)*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Bessay

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Jean-Marie SOULARD  
Maire de BESSAY

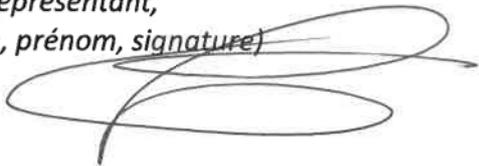


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Bois de Céné**

son représentant,

(nom, prénom, signature)

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

GRALL YOANN

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Boissière des Landes**

son représentant,

(nom, prénom, signature)



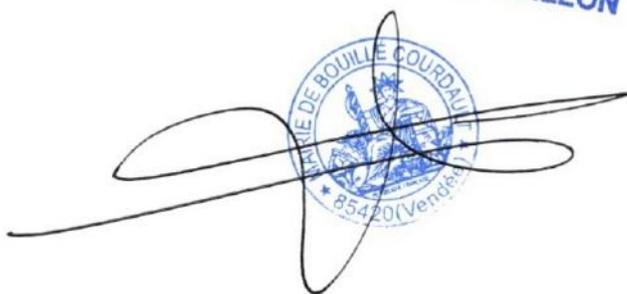
CHADEVEAU MICHEL

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Bouille Courdault**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

**Le Maire,  
Stéphane GUILLON**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOUILLE COURDAULT" around the top edge and "85420 (Vendée)" around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is a complex, stylized scribble that crosses the stamp multiple times.

*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Commune de Le Boupère**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire,  
ANNE BIZON**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Bournezeau

son représentant,

(nom, prénom, signature)

BILIAUDEAU Lucretia



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Brétignolles Sur Mer

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

FOUQUET Frédéric Maire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Bretonnière la Claye**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Rodde Christian

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rodde', with a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon,  
le 17 juin 2025

**Pour la Commune de Les Brouzils**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

 Emilie DUPRE  
Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES BROUZILS' and 'R.F.' with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 12 juin 2025

Pour la Commune de La Bruffière

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

**Le Maire,**  
**Jean-Michel BRÉGEON**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Caillère Saint Hilaire**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

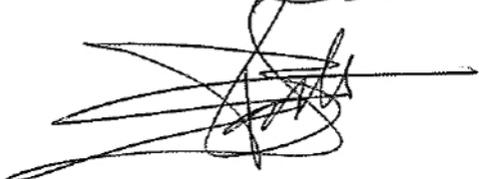
PEAUS Christian  
C. PEAUS

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Chaillé les Marais

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

DELAITRE BERTRAND

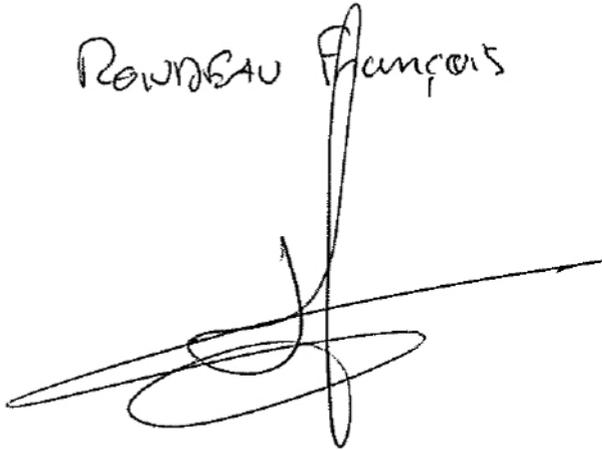
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bertrand Delaitre', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat illegible due to overlapping strokes.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Challans**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

ROUBEAU François

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops back down and then a horizontal stroke that loops back to the left, crossing the vertical stroke.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Champagné les Marais**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

L. AUGUSTE Bernard

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Le Champ Saint Père

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MR FERRAND Jean,

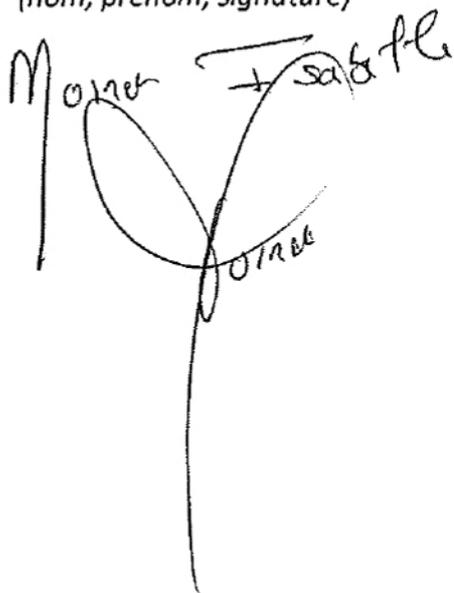


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Chantonay

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

M. ~~Moine~~ + ~~sa~~ ~~de~~ ~~le~~  
Moine

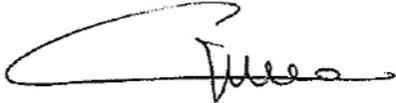
A handwritten signature in black ink. The signature is highly stylized, starting with a large 'M' and ending with a long vertical stroke. The name 'Moine' is written in a cursive script. There are some additional scribbles and lines above the main signature, including what looks like '+ sa de le'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Chapelle Palluau**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

PROUVEAU Xavier

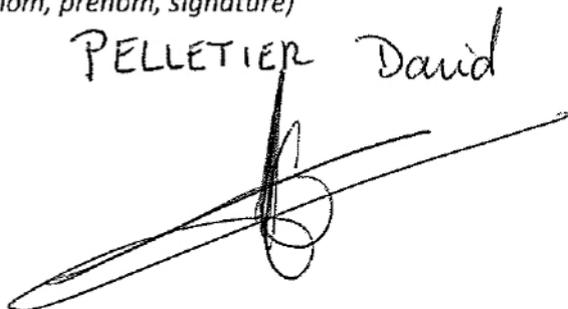
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Prouveau', with a large, sweeping flourish at the beginning.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Chapelle Thémer

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PELLETIER David

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a circular flourish in the middle, crossing itself.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Chasnais**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*



Le Maire,

PRAUD Gérard.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Châtaigneraie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

CHAISSNEAU Marie Lilouk

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'Marie Lilouk' followed by a long horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Château Guibert**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

*Bonjour Philippe, Maire Ch. Guibert.*

**Mairie de Château-Guibert**

6 rue du Jarc

85320 Château-Guibert

Tél. : 02 51 30 54 03

Email : [contact@chateau-guibert.fr](mailto:contact@chateau-guibert.fr)



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Châteauneuf

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



le Maire

Michel WOLOCA

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Chauché**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

MERLET Christian

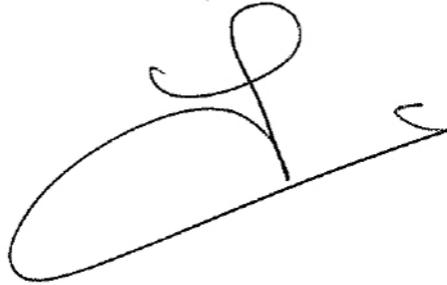
A stylized handwritten signature consisting of a large loop and a horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Chavagnes en Paillers**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

SALAÜN ERIC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a small hook.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Chavagnes les Redoux**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Frédéric POENAT,  
Maire.

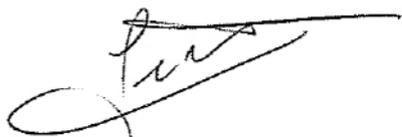


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Cheffois**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

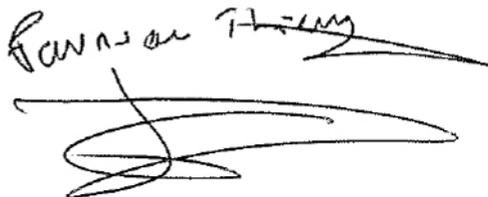
GIRARD Jean Marie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Marie Girard', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Coëx**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Roussel Thierry  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Copechagnière

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

NICOLLEAU Annie

Annie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line extending to the right.

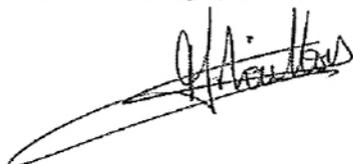


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Corpe**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ARTAILLOU Nathalie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Artaillo', written over a horizontal line.

*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Commune de La Couture**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

  **Thierry PRICOUZEAU**  
Maire de la Couture

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Cugand La Bernardière**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

DURAND. Claude.

maire . 

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Curzon**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



*Le Maire,  
Didier Roup*

GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Damvix

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BOUTIER Gille  
Le Maire



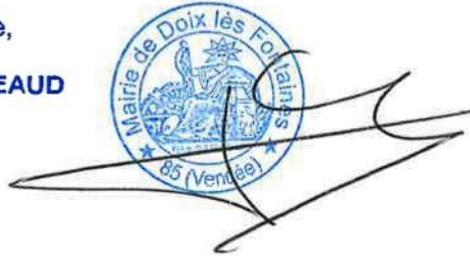
Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Doix les Fontaines**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire,**

**Lionel PAGEAUD**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Epesses

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

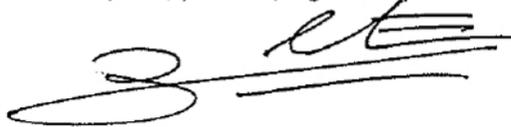
Le Maire,  
Jean-Louis Lannay



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de L'Epine

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



M. Dominique CHANTOIN  
Maire

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Essarts en Bocage

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GILBERT Caroline



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Falleron**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

CHAUVIN CHRISTINE  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Faymoreau**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Hervé HILLET.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Le Fenouiller**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Pour le Maire et par délégation  
le 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Délégué au développement économique  
Au commerce, à l'artisanat, à l'urbanisme  
et à l'aménagement urbain  
Laurent POULAIN



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Ferrière**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

 de Jlaire,  
David Bely

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Fougeré**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire  
Manuel GUIBERT**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Foussais-Payré**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Joseph BAUDOUIN  
Suppléant.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Froidfond**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

GUERIN Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Guerin', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Genétouze

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Roy Pierre 1<sup>er</sup> Adjoint

A large, hand-drawn circle is positioned to the left of a handwritten signature. The signature is written in black ink and appears to be 'Roy Pierre'. Below the signature, there is a horizontal line that extends to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Le Girouard**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Givrand**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Laurent DURANTAU  
Maire de Givrand.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Grand Landes**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

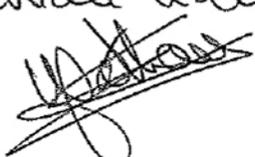
MORINEAU Pascal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Morineau', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Grues**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

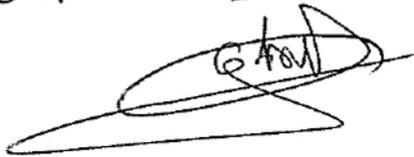
Mathieu Gille  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Le Gué de Velluire

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GABORIT Sophie Marie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaborit', written over a large, loopy scribble.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Herbiers

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

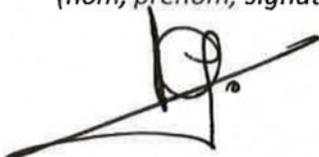
BARTHELEMY. Steven

A handwritten signature consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the loop.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de L'Herminault**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*



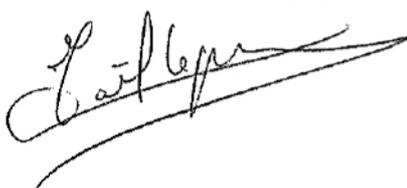
**le Maire,  
Yves GERMAIN**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Ile d'Elle**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

LEGERON JOËL  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de L'Île d'Yeu

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

La Maire,  
Carole CHARUAU



*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Commune de Jard Sur Mer**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Sonia GINDREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'S' followed by several overlapping loops and a final vertical stroke.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Jaudonnière

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PELLETIER Yann



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Lairoux**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Lairoux, Vendée. The stamp contains the text "MAIRIE DE LAIROUX" at the top and "(Vendée)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads "Le Maire, Cedric GUINAUDEAU".

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Landeronde

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

La Maire,

Angie LEBOEUF



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Les Landes Génusson**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire,  
Guy GIRARD**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Le Langon

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Le maire, Alain BIENVENU.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Bienvenu", written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Liez**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Adeline POUPLIN

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Loge Fougereuse**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,

Alain CAREIL



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Longèves**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MAROT Roger  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Longeville sur Mer

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

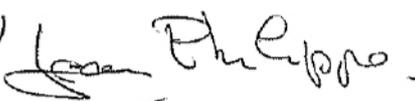
PASQUEREAU Annick

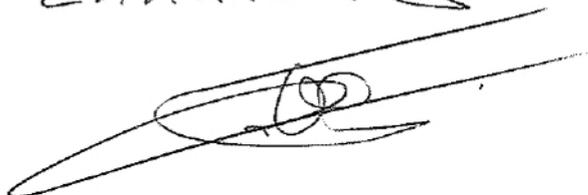
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'P' with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards from the center of the 'P'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Luçon

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

CHARRIER 



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Lucs sur Boulogne

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
**Roger GABORIEAU**

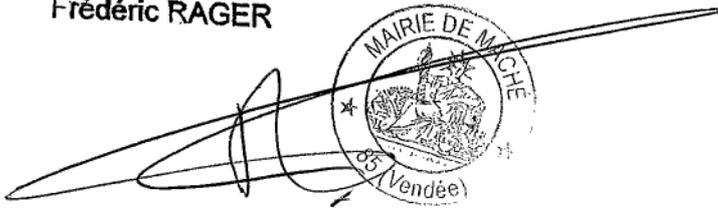


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Maché**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Frédéric RAGER**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Les Magnils Reigners**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

RENAUD Julien

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Maillé**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

GELOT Jean-Marie.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Maillezais**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Annie RINEAU



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Marillet**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

FRELAND Thierry,  
2ème Adjoint au Maire,

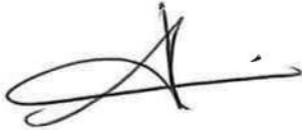


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Marsais Sainte Radégonde**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
**FROMAGET Marie-Thérèse**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Martinet**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire  
Michel PAILLUSSON



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Le Mazeau**

son représentant,

(nom, prénom, signature)

GRONSPET Sylvie  
Granspet

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Meilleraie Tillay**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Le Maire,  
**Eric BERNARD**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Menomblet

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MARQUIS Jean-Louis

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM' or similar, written below the name 'MARQUIS Jean-Louis'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Merlatière**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Heriot Julie



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Mervent**

son représentant,

(nom, prénom, signature)

Le Maire,

BOBINEAU Joël



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Mesnard La Barotière

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Landry RONDEAU



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Monsireigne

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Michel GABORIT

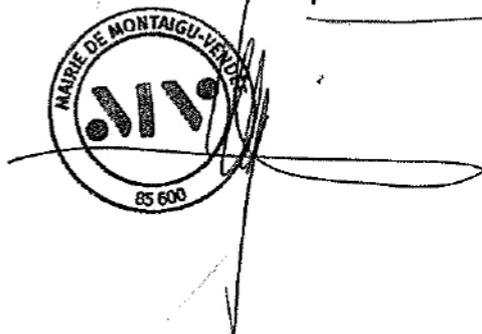
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Gaborit', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Montaigu-Vendée

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

M. Florent Lemerquin



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Montournais**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

TURQUAUD ERIC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Turquaud', written over the printed name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Montreuil

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Riccardi David P



The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE MONTRUIL" around the top edge and "85200" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. A blue ink signature, which appears to be "Riccardi David P", is written across the seal and extends to the left and right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Moreilles

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



GUINOT Bertrand  
Le Maire

GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Mortagne sur Sèvre

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,

Alain BROCHARD



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Achards

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

M. VALLA Michel,  
de Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "M. VALLA Michel, de Maire". Below the signature is a circular official seal of the commune of Les Achards. The seal features a central emblem and the text "LES ACHARDS" around the perimeter. The signature and seal are positioned over a set of horizontal lines, likely representing a signature line on a document.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Mouchamps**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Loizeau Sabine

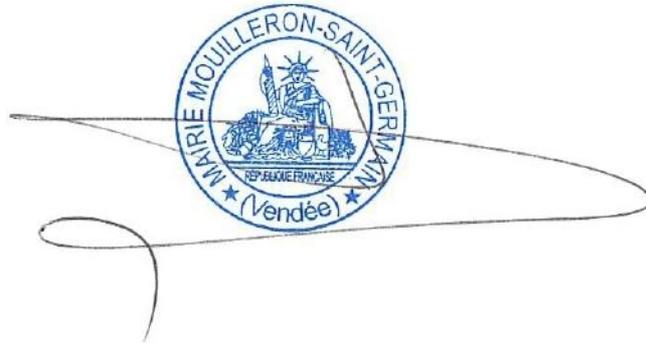
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Mouilleron saint Germain

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

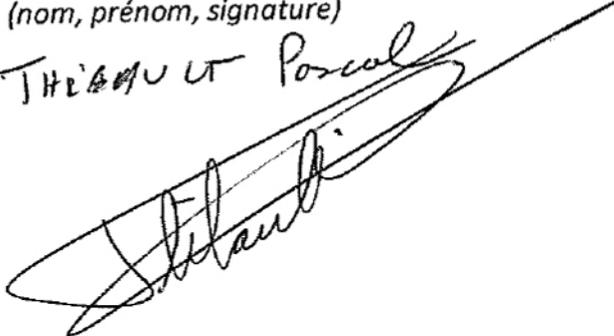
DION Florian



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Mouilleron Le Captif

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

THIBAUT POISSON  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Moutiers les Mauxfaits**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

MOUSSION Jean-Serge

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke, representing the name Jean-Serge Moussion.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Moutiers sur le Lay

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



La Première Adjointe,

A stylized handwritten signature in black ink.

Céline THIBAUDEAU

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Nalliers**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

FRANÇOIS BRUNO, Maire



GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Nesmy**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

TRICHET Luceille

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luceille Trichet', written in a cursive style with a large loop at the end.

*Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025*

**Pour la Commune de Nieul-le-Dolent**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

*Emmanuel FERRÉ*  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Rives d'Autise**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire  
Michel BOSSARD


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Notre Dame de Monts

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GROUPEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'G' followed by some illegible characters, written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de L'oise**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

RATOUIT Jean-Pierre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RATOUIT Jean-Pierre', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de L'Orbrie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Le Maire,  
Noëlla LUCAS

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Péault

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MOREAU Asiane - Maire -

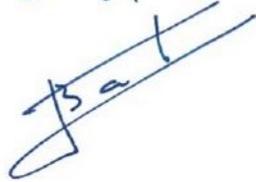
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Asiane Moreau', written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Petosse**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BASTIEN Patrick

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bastien', written over two parallel horizontal lines.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Pineaux

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
P. PAQUEREAU



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Pissotte**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

SAVINEAU Michel



GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Les Velluire sur Vendée**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Laurent DUPAS



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Le Poiré sur Vie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

SEGUIN philippe

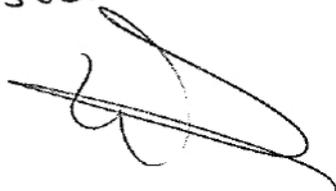
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Seguin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Poiroux**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

CHUSSEAU Éric

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Chusseau', written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Pouzauges

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

**Michelle DEVANNE**  
Maire



*[Handwritten signature of Michelle Devanne]*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Le Maire,**  
**Catherine Masson Soulard**

**Pour la Commune de Puy de Serre**

*son représentant,*  
*(nom, prénom, signature)*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Puyravault**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Anne Le Meire,  
Charlotte Vigoux

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PUYRAVAULT" around the top edge and "(Vendée)" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script that spans across the stamp.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Rabatelière**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GUILLOTEAU Philippe  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Réaumur

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Céline Reveau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Reveau', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de La Réorthe

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



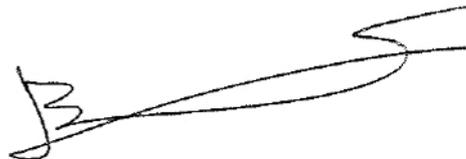
**Magalie JADAUD,**  
Maire de LA REORTHE

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Notre Dame de Riez

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BESSONNET Henri

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri Bessonnet', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name 'BESSONNET Henri'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de La Roche sur Yon**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

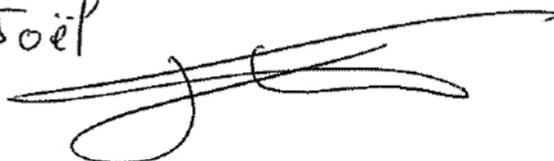
DURAND Sylvie  
Sylvie Durand

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Rocheservière**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

OIA7 Joël

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a flourish.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Rochetrejoux

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



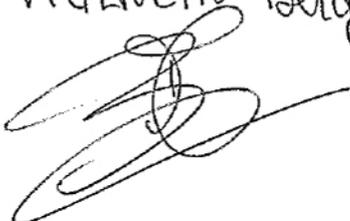
Le Maire,  
Christian BOISSINOT



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Rosnay**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

AULNEAU Bergere He  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Les Sables d'Olonne

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MONTELLAZ Gérard

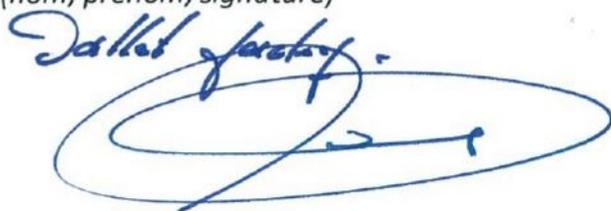
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned below the printed name 'MONTELLAZ Gérard'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint André Goule d'Oie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

*Dalles Jérémy*

A handwritten signature in blue ink, consisting of the name 'Dalles Jérémy' written in a cursive style, followed by a large, stylized circular flourish that loops around the text.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Montréverd**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BRETIN Gérard

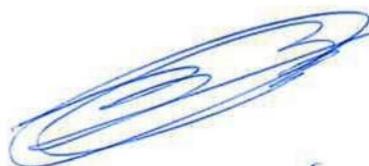
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Bretin', written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Aubin la Plaine**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Dominique GAUVREAU**  
Maire de ST-AUBIN-LA-PLAINE



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Sainte Cécile**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Cyrille GUIBERT, Maire**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Christophe du Ligneron**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BIRON Jean-Claude



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Cyr des Gâts**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Belard Gland  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Denis du Payré

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

FLEURY Gaëlle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GF' with a flourish, located to the right of the printed name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Denis la Chevasse**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire**  
**Mireille HERMOUET**



**27 MAI 2025**

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Etienne de Brillouet**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Jacky MARCHETEAU



*[Handwritten signature]*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Etienne du Bois

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ROCHER Bernard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Rocher', written over a horizontal line.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Sainte Florence**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Mme GREAU Christelle  
Maire de Sainte-Florence

Greau Christelle



*[Handwritten signature]*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Sainte Foy**

son représentant,

(nom, prénom, signature)

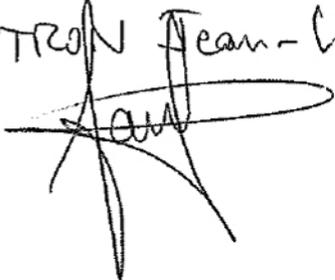
VERDON Noël

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Fulgent

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

GAUTRON Jean-Luc  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Sainte Gemme la Plaine

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire  
Pierre CARÉIL



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Germain de Princay

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PAILLAT Dominique

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Gervais**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

LE CIGNE  
Johann

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Johann Le Cigne', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Jean d'Hermine**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Johan Guilbot

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de SAINT-JEAN-D'HERMINE" at the top, "01288" at the bottom, and "VENDEE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Hilaire de Riez

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

LEBOURDAIS JEAN-YVES



*Lebourdais*

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Hilaire le Vouhis

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Le Maire,  
Jean-Louis CORNIÈRE.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Juire Champgillon

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Madame Françoise BAUDRY,  
Maire de St Juire - Champgillon



GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Laurent de la Salle**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ROY Sébastien

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ROY Sébastien', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Maixent sur Vie**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
**Jean SOYER**

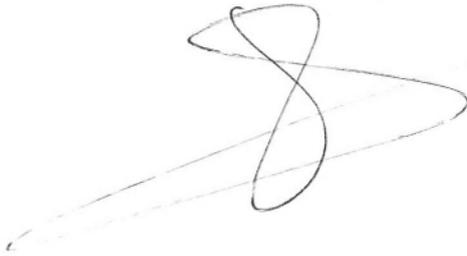


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Mars la Réorthe

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

RAUTURIEN Cyril

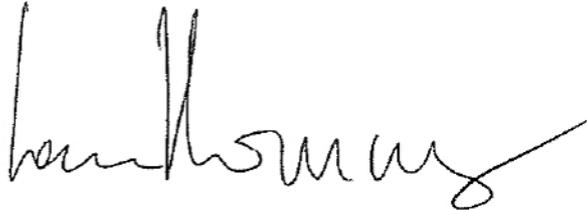
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'R' followed by a horizontal stroke that loops back under the 'R'.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Brem Sur Mer**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Yann THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Thomas', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Martin de Fraigneau

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Michel POUZET



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Martin Lars en Sainte Hermine**

son représentant,

(nom, prénom, signature)

ALLETRU Joseph-Marie, Maire

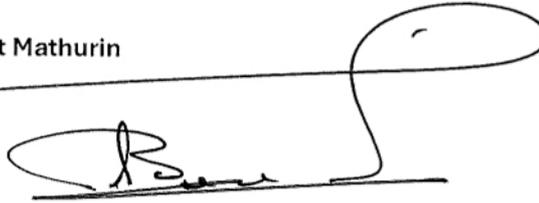


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Mathurin

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ALBERT BOUARD  
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ALBERT BOUARD', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, looping flourish that extends upwards and to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Maurice le Girard**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PACTEAU Jean

Maire

A blue circular official stamp of the Commune of Saint-Maurice-le-Girard, Vendée, France. The stamp contains the text "SAINT-MAURICE-LE-GIRARD" at the top, "R.F." in the center, and "85 (Vendée)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Michel le Cloucq

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
Francis GUILLON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE ST-MICHEL-LE-CLOUQ" around the top edge and "Vendée" at the bottom. In the center of the stamp is a small coat of arms. The signature is a stylized, cursive script that overlaps the stamp.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Michel en l'Herm

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire  
Eric SAUTREAU



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Philbert de Bouaine**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

le Maire,  
Francis BRETON



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Pierre du Chemin**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

 MOTTARD Daniel,  
Maire

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Pierre le Vieux**

son représentant,

(nom, prénom, signature) Christian HENRIET



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Prouant**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

**Le Maire,**  
**M. Yannick SOULARD**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Sainte Radégonde des Noyers**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

FRONMENT René  
Maire,

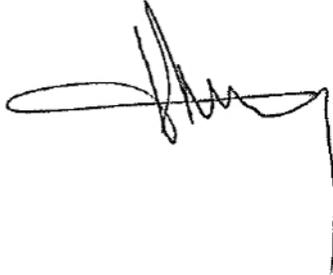


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Révérend**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PRINCE Lucien

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PRINCE Lucien', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Sigismond**

son représentant,

(nom, prénom, signature) LA MACHE Denis



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Urbain

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

BUTON Damien

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

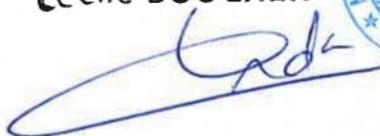
Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **Saint Valérien**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire

**Cécile BOUCHER**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Saint Vincent Sterlanges**

son représentant, Madame Le Maire,  
(nom, prénom, signature) Tonaretti Valérie

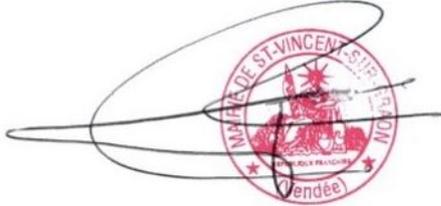


Fait à La Roche sur Yon, le 12 juin 2025

**Pour la Commune de Saint Vincent Sur Graon**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Jannick Rabillé



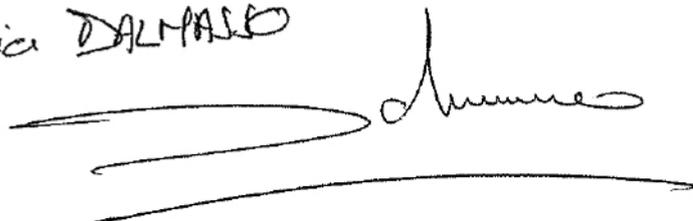
GEO VENDEE – Convention constitutive du GIP - signature

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Saint Vincent Sur Jard

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Olivia DALMASO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivia Dalmaso', with a large, stylized flourish underneath.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Sallertaine**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

MENHET J. luc

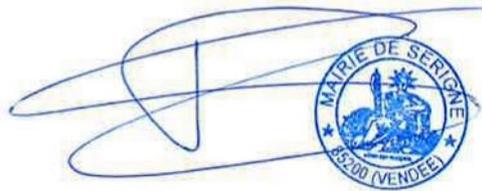


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Sérigné**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

DIEMEGARD Romain.



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Sigournais

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,

Jean-François GILBERT

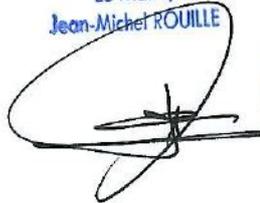


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Soullans**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLE



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Le Tablier

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

PILLENIERE Annabelle

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'A. Pilleniere', with a long, sweeping underline that extends to the left.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Tallud Sainte Gemme**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Raphaël DAGUSÉ  
Adjoint au Maire  
Le 27 mai 2025



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Terval**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

**Le Maire,  
Damien CRABEH**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Thiré**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Horat Dominique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Thorigny**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

GABORIAU Alexandra

A handwritten signature consisting of a horizontal line with a large, stylized loop above it and a smaller loop below it.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Rives du Fougerais**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Sophie BERGER  
Le Maire,

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de **La Tranche sur Mer**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Le Maire,  
**Serge KUBRYK**



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Treize Septiers

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

RIVIERE Isabelle



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Triaize**

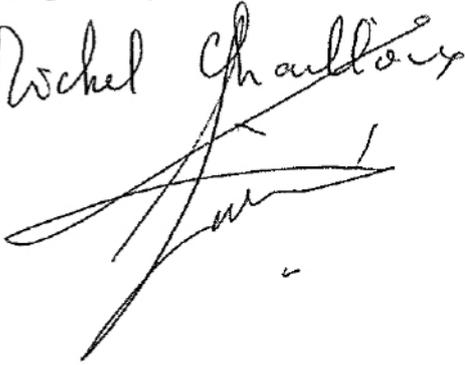
son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Paul  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Vairé**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Roche Chaulley  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Venansault**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

FAUREAU Laurent

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by several horizontal strokes.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Vendrennes

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

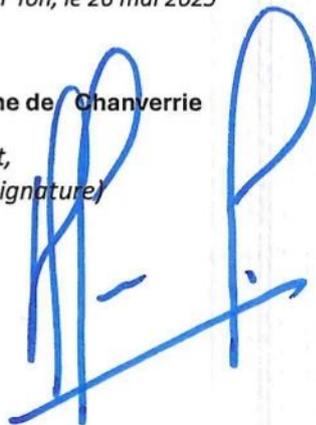
de laie  
Roseline THILIPART



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Chanverrie

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Jean-François FRUCHET

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour la Commune de Vouillé les Marais**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)



Official stamp of the Commune of Vouillé les Marais, Vendée. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE VOUILLE-LES-MARAIS" at the top and "VENDEE" at the bottom. In the center is a coat of arms. To the right of the stamp, the text reads: "Pour le Maire, Le 1er Adjoint Jean Pierre CHAUSSARD". A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp and the text.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour la Commune de Xanton Chassenon

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

RENAUT Claudy



Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour le Syndicat Mixte Bassin du Lay**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Chateigner Joël  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour L'Etablissement Public Foncier de la Vendée**

son représentant,

(nom, prénom, signature) WELSC H Thomas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'WELSC H Thomas', written in a cursive style.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

Roux Raphaël

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

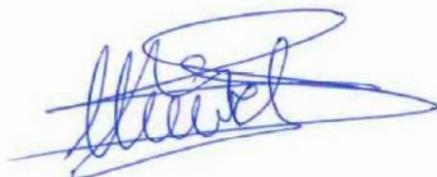
BOIRE Michel  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

Pour le **Syndicat Mixte Marais Bocage Océan**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

HUVET Alexandre, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Huvet', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour le Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay**

*son représentant,  
(nom, prénom, signature)*

BESSONNET Hervé  


Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Le syndicat mixte Vendée Cœur Océan**

son représentant,  
(nom, prénom, signature)

ROCHEREAU Fabienne

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'R' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

Fait à La Roche sur Yon, le 26 mai 2025

**Pour Vendée Habitat**

son représentant,  
*(nom, prénom, signature)*  
Le Directeur Général  
Laurent SAUSSAYE

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "GIP VENDEE HABITAT" around the top edge and a small star at the bottom. The signature is a complex, scribbled line that completely obscures the text of the stamp.

## ANNEXES

Liste des annexes :

- Liste à jour des membres adhérents

## Liste des membres

Collège	Nom de la structure	Nom du signataire titulaire	Prénom du signataire titulaire	Nom du signataire suppléant	Prénom du signataire suppléant
1	SYDEV	FAVREAU	Laurent		
1	Trivalis	GRASSET	Damien		
1	Vendée Numérique	GUIMBRETIERE	Philippe		
1	Le Département de la Vendée	RIVIERE	Isabelle		
1	Vendée Eau	PEROCHEAU	Jean-François		
2	Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée	PAGEAUD	Lionel	BIRE	Michel
2	Challans Gois Communauté	HUVET	Alexandre		
2	Communauté de Communes Pays de Pouzauges	JAUD	Franck	GAZEAU	Lionel
2	Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts	DALLET	Jacky		
2	Communauté de Communes du Pays des Achards	PEROCHEAU	Jean François	DURAND	Dominique
2	Communauté de Communes du Pays de Mortagne	JEAN	Guillaume	BREJON	Hervé
2	Communauté de Communes Vie et Boulogne	PLISSONNEAU	Guy	MORINEAU	Pascal
2	Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise	BORDET	Bernard	CHOLLET	Joël
2	Terre de Montaigu, Communauté d'Agglomération	GRASSET	Damien		
2	Communauté de Communes Océan Marais de Monts	LAUNAY	Véronique		
2	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	DE RUGY	Maxence		
2	Communauté de Communes du Pays des Herbiers	GAUTHIER	Franck	BERTRAND	Patrice
2	Communauté de Communes du Pays de Chantonnay	MOINET	Isabelle	SOULARD	Yannick
2	La Roche sur Yon - Agglomération	BOUARD	Luc	GUIBERT	Manuel
2	Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie	JOSSE	Valentin	MOTTARD	Bernard
2	Les Sables d'Olonne Agglomération	PERON	Loïc		
2	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	THOMAS	Yann	PRINCE	Lucien
2	Communauté de Communes Sud Vendée Littoral	VANNIER	Nicolas	FABRE	Bruno

## Liste des membres

3	L'Aiguillon-la Presqu'île	HUGER	Laurent		
3	Aiguillon Sur Vie	COQUELIN	André		
3	Aizenay	ROY	Franck		
3	Angles	MONVOISIN	Joël	RENOU	Aurélie
3	Antigny	GOURMAUD	Yvon	OUVRARD	Cyrille
3	Apremont	CHAMPION	Gaëlle	BEZILLE	Bernard
3	Aubigny Les Clouzeaux	GUERET	Jany	CHEVOLLEAU	Serge
3	Auchay-sur-Vendée	GATINEAU	Dominique	HIDREAU	Pierre-Yves
3	Avrillé	VERDON	Sylvie	GAUDIN	Guy
3	Bazoges en Pailers	PASQUIET	Jean-Michel	YOU	Jean-François
3	Bazoges en Pareds	LELOT	Christine		
3	Beaufou	HERMOUET	delphine		
3	Beaulieu sous la Roche	DESMAS	Sébastien	DRAPPIER	Claude
3	Beaurepaire	GAUTHIER	Franck		
3	Beauvoir sur Mer	ANDRE	Peter	DENIS	Laurent
3	Bellevigny	BRIAUD	Philippe	FLEURY	Félix
3	Benet	FONTAINE	Camille	BAUDRY-LOIGEROT	Marie-Christine
3	Bessay	SOULARD	Jean-Marie	PRIOUZEAU	Nathalie
3	Bois de Cené	GRALL	Yoann	CHARRIER	Emmanuel
3	La Boissière des Landes	CHADENEAU	Michel	VALERY	Christian
3	Bouille Courdault	GUILLON	Stéphane		
3	Le Boupère	BIZON	Anne		
3	Bournezeau	BILLAUDEAU	Louisette		
3	Brétignolles Sur Mer	FOUQUET	Frédéric	CHOUQUET	Patrick
3	La Bretonnière la Claye	FONTENEAU	Olivier	RODDE	Christian
3	Les Brouzils	DUPREY	Emilie	BINET	Pascal
3	La Bruffière	BRAUD	Robert	LOIZEAU	Christian
3	La Caillère Saint Hilaire	PEAUD	Christian	SENCE	Thibault
3	Chaillé les Marais	DELATTRE	Bertrand	METAIS	Antoine
3	Challans	PASCREAU	Rémi	RONDEAU	François
3	Champagné les Marais	LANDAIS	Bernard	JAULIN	Gilles
3	Le Champ Saint Père	FERRAND	Jean		
3	Chantonnay	MOINET	Isabelle	BOISSEAU	Didier
3	La Chapelle Palluau	PROUTEAU	Xavier	JOLLY	Valérie
3	La Chapelle Thémer	PELLETIER	David	LEMONNIER	Marion
3	Chasnais	PRAUD	Gérard	BEZAGU	Eric
3	La Châtaigneraie	CHAIGNEAU	Marie-Michelle		
3	Château Guibert	BERGER	Philippe		
3	Châteauneuf	WOLOCH	Michel	POINTEAU	Nelly
3	Chauché	MERLET	Christian	GRIS	Christopher
3	Chavagnes en Pailers	SALAÜN	Éric		
3	Chavagnes les Redoux	PORTRAIT	Frédéric		

## Liste des membres

3	Cheffois	GIRAUD	Jean-Marie	BLOT	Michel
3	Coëx	FAVREAU	Thierry	GUIGNE	Sylvain
3	La Copechagnière	NICOLLEAU	Annie	POIRAUD	Francky
3	Corpe	ARTAILLOU	Nathalie	BENOIST	jean Claude
3	La Couture	PRIOUZEAU	Thierry	BAUDON	Cyril
3	Cugand La Bernardière	DURAND	Claude	GRIFFON	Vincent
3	Curzon	ROUX	Didier		
3	Damvix	BOUTEILLER	Gilles	MOREAU	Yannick
3	Doix les Fontaines	PAGEAUD	Lionel		
3	Les Epesses	LAUNEY	Jean-Louis		
3	L'Epine	CHANTOIN	Dominique		
3	Essarts en Bocage	GILBERT	Caroline		
3	Falleron	CHAUVIN	Christine	PORCHER	Yannick
3	Faymoreau	MILLET	Martial	DRILLAUD	Sarah
3	Le Fenouiller	POULAIN	Laurent	GUIBERT	Stéphane
3	La Ferrière	BELY	David		
3	Fougeré	GUIBERT	Manuel		
3	Foussais-Payré	ARNAUDEAU	Jean Marie	BAUDOIN	Joseph
3	Froidfond	GUERIN	Philippe	GUILLOU	Gilles
3	La Genétouze	RENAUD	Stéphane	ROY	Pierre
3	Le Girouard	GRIT	Olivier	MOUSSET	Raphaël
3	Givrand	DURANTEAU	Laurent		
3	Grand Landes	MORINEAU	Pascal		
3	Grues	WATTIAU	Gilles	ROBERT	Brice
3	Le Gué de Velluire	GABORIT	Jonathan	LECOCQ	David
3	Les Herbiers	BARTHELEMY	Steven	VERONNEAU	Christophe
3	L'Hermenault	GERMAIN	Yves	FAIVRE	Laurent
3	Ile d'Elle	BLUTEAU	Joël	LEGERON	Joël
3	L'Ile d'Yeu	CHARUAU	Carole		
3	Jard Sur Mer	GINDREAU	Sonia		
3	La Jaudonnière	PELLETIER	Yann		
3	Lairoux	GUINAUDEAU	Cédric		
3	Landeronde	LEBOEUF	Angie	GRAVOUIL	Christelle
3	Les Landes Génusson	GIRARD	Guy	MOUILLÉ	Régis
3	Le Langon	BIENVENU	Alain		
3	Liez	POUPLIN	Adeline	BLONDELLE	Rodolphe
3	Loge Fougereuse	CAREIL	Alain	BOURGNIE	Jacky
3	Longèves	MAROT	Roger	POUVREAU	Hugues
3	Longeville sur Mer	PASQUEREAU	Annick	BILLÉ	Chantal
3	Luçon	CHARRIER	Jean-Philippe	VRIGNAUD	Francis
3	Les Lucs sur Boulogne	GABORIEAU	Roger	GAS	Christophe
3	Maché	RAGER	Frédéric	BARRE	Damien
3	Les Magnils Reigners	REMAUD	Julien	VANNIER	Nicolas

## Liste des membres

3	Maillé	GELOT	Jean-Marie	THIBAUT	Denis
3	Maillezais	RINEAU	Annie		
3	Marillet	DE CASTELLAN	Michel	FRELAND	Thierry
3	Marsais Sainte Radégonde	FROMAGET	Marie-Thérèse		
3	Martinet	PAILLUSSON	Michel		
3	Le Mazeau	BORDET	Bernard	GROUSSET	Sylvie
3	La Meilleraie Tillay	BERNARD	Eric	MORIN	André
3	Menomblet	MARQUIS	Jean-Pierre		
3	La Merlatière	BELY	Philippe	MARIOT	Sylvie
3	Mervent	BOBINEAU	Joël	PASCAULT-BRICAUD	Evelyne
3	Mesnard La Barotière	RONDEAU	Landry	BEAUNÉ	Alexandra
3	Monsireigne	GABORIT	Michel		
3	Montaigu-Vendée	LIMOUZIN	Florent	ROUSSEAU	Daniel
3	Montournais	TURQUAND	Eric	MARTIN	Dominique
3	Montreuil	RIDEAUD	Daniel	GOLDBERG	Alain
3	Moreilles	GUINOT	Bertrand		
3	Mortagne sur Sèvre	BROCHOIRE	Alain	COIRIER	Patrice
3	Les Achards	VALLA	Michel		
3	Mouchamps	LOIZEAU	Sabine	DROILLARD	Jean-Pierre
3	Mouilleron saint Germain	DION	Florian	MEUNIER	Hélène
3	Mouilleron Le Captif	THIBAUT	Pascal	SEWERYN	Gisèle
3	Moutiers-les-Mauxfaits	MOUSSION	Jean-Serge	AIME	Christian
3	Moutiers sur le Lay	THIBAudeau	Céline	FORGERIT	Didier
3	Nalliers	FABRE	Bruno		
3	Nesmy	TRICHET	Lucette	MOUSSION	Emmanuel
3	Nieul-le-Dolent	FERRE	Emmanuel		
3	Rives d'Autise	BOSSARD	Michel	MOINARD	Mélanie
3	Notre Dame de Monts	GRONDIN	Raoul		
3	L'oise	RATOUIT	Jean-Pierre	CARCAUD	Freddy
3	L'Orbrie	LUCAS	Noëlla	CELLIER	Nicolas
3	Péault	MOREAU	Lisiane		
3	Petosse	BOUCHER	Yves-Marie	BASTIEN	Patrick
3	Les Pineaux	PAQUEREAU	Pascal	LAURENT	Estelle
3	Pissotte	SAVINEAU	Michel		
3	Les Velluire sur Vendée	DUPAS	Laurent		
3	Le Poiré sur Vie	SEGUIN	Philippe	CHARRIER-ENNAERT	Marie
3	Poiroux	RENOUF	Annie	CHUSSEAU	Francis
3	Pouzauges	DEVANNE	Michelle		
3	Puy de Serre	MASSON SOULARD	Catherine		
3	Puyravault	VIGNEUX	Charlotte		
3	La Rabatelière	GUILLOTEAU	Philippe	DAVID	Stéphane

### Liste des membres

3	Réaumur	REVEAU	Céline	COUTAND	Jérôme
3	La Réorthie	FORTIN	Christophe	JADAUD	Magalie
3	Notre Dame de Riez	BESSONNET	Hervé		
3	Rocheservière	OIRY	Joël	SORIN	Baptiste
3	La Roche sur Yon	BOUARD	Luc	DURAND	Sylvie
3	Rochetrejoux	BOISSINOT	Christian	LUMEAU	Guy
3	Rosnay	AULNEAU	Bergerette		
3	Les Sables d'Olonne	MONGELLAZ	Gérard	MEZIERE	Alexandre
3	Saint André Goule d'Oie	DALLET	Jacky	CARTEAU	Anthony
3	Montréverd	GRASSET	Damien	BRETIN	Gérard
3	Saint Aubin la Plaine	GAUVREAU	Dominique	AUGER	Patrick
3	Sainte Cécile	GUIBERT	Cyrille	GABILLAUD	Céline
3	Saint Christophe du Ligneron	BIRON	Jean Claude	RIGALLEAU	jacques
3	Saint Cyr des Gâts	BELAUD	Claude	RIVIERE	Francis
3	Saint Denis du Payré	FLEURY	Gaëlle		
3	Saint Denis la Chevasse	HERMOUET	Mireille		
3	Saint Etienne de Brillouet	MARCHETEAU	Jacky		
3	Saint Etienne du Bois	RAUTUREAU	Freddy	ROCHER	Bernard
3	Sainte Florence	GREAU	Christelle	PELLE	Jérôme
3	Sainte Foy	VERDON	Noël	ALBERT	Didier
3	Saint Fulgent	GAUTRON	Jean-Luc		
3	Sainte Gemme la Plaine	CAREIL	Pierre		
3	Saint Germain de Princay	PAILLAT	Dominique	RIPAUD	Philippe
3	Saint Gervais	RIOU	Marie Claude	LE SIGNE	Johann
3	Saint Jean d'Hermine	BARRE	Philippe	GUILBOT	Johan
3	Saint Hilaire de Riez	LEBOURDAIS	Jean-Yves		
3	Saint Hilaire le Vouhis	CORNIERE	Jean-Louis	CHAIGNEAU	Denis
3	Saint Juire Champgillon	BAUDRY	Françoise		
3	Saint Laurent de la Salle	ROY	Sébastien	BURCELOT	Cyrille
3	Saint Maixent sur Vie	SOYER	Jean	PONCET	Nathalie
3	Saint Mars la Réorthie	RETAILLEAU	Eric	RAUTURIER	Cyril
3	Brem Sur Mer	THOMAS	Yann		
3	Saint Martin de Fraigneau	POUZET	Michel		
3	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	ALLETRU	Joseph- Marie	AUGER	Stéphanie
3	Saint Mathurin	BOUARD	Albert		
3	Saint Maurice le Girard	PACTEAU	Jean		
3	Saint Michel en l'Herm	SAUTRAU	Eric		
3	Saint Michel le Cloucq	GUILLON	Francis		
3	Saint Philbert de Bouaine	BRETON	Francis		
3	Saint Pierre du Chemin	MOTTARD	Daniel	BOUTEILLER	Jean- François
3	Saint Pierre le Vieux	HENRIET	Christian		

## Liste des membres

3	Saint Prouant	SOULARD	Yannick		
3	Sainte Radégonde des Noyers	FROMENT	René		
3	Saint Révérend	PRINCE	Lucien		
3	Saint Sigismond	LA MACHE	Denis	CHATAIGNE	Jean Louis
3	Saint Urbain	BUTON	Didier	BODARD	Thierry
3	Saint Valérien	BOUCHER	Cécile	GACHIGNARD	Cédric
3	Saint Vincent Sterlanges	TONARELLI	Valérie		
3	Saint Vincent Sur Graon	JUSTIN	Jean-Gérard		
3	Saint Vincent Sur Jard	DALMASSO	Olivier		
3	Sallertaine	MENUET	Jean-Luc	BILLET	Richard
3	Sérigné	COULAIS	Damien	DIEUMEGARD	Romain
3	Sigournais	GRIMAUD	Jean-Marcel		
3	Soullans	ROUILLE	Jean-Michel		
3	Le Tablier	PILLENIERE	Annabelle		
3	Tallud Sainte Gemme	DAGUSÉ	Raphaël	RAUTUREAU	Catherine
3	Terval	ADAM	Yves	CRABEIL	Damien
3	Thiré	MORIT	Dominique	VANTZ	Véronique
3	Thorigny	GABORIAU	Alexandra		
3	Rives du Fougerais	BERGER	Sophie	BECOT	Pascal
3	La Tranche sur Mer	KUBRYK	Serge		
3	Treize Septiers	RIVIERE	Isabelle		
3	Triaize	BARBOT	Guy	PIAUD	Joël
3	Vairé	CHAILLOUX	Michel	LUCAS	Nathalie
3	Venansault	FAVREAU	Laurent		
3	Vendrennes	PHLIPART	Roseline	BARBARIT	Stéphane
3	Chanverrie	FRUCHET	Jean-François	ROY	Olivier
3	Vouillé les Marais	MOTHAIS	Jacky	CHAUSSARD	Jean-Pierre
3	Xanton Chassenon	RENAULT	Claudy		
4	Syndicat Mixte Marais Bocage Océan	HUVET	Alexandre		
4	Syndicat Mixte Bassin du Lay	CHATEIGNER	Joël	RABILLÉ	Jannick
4	Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement	BIRE	Michel	CHATELIER	Christian
4	Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay	BESSONNET	Hervé		
4	Etablissement Public Foncier de la Vendée	WELSCH	Thomas		
4	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée	ROUX	Didier		
4	Le syndicat mixte Vendée Cœur Océan	ROCHEREAU	Fabienne	ONILLON	Mickaël

## Liste des membres

4	VENDEE HABITAT	SAUSSAYE	Laurent		
---	----------------	----------	---------	--	--